



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/11/3/Add.1
25 octobre 2005

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DES AVIS
SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Onzième réunion

Montréal, 28 novembre-2 décembre 2005

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL SUR LES QUESTIONS INTERSECTORIELLES PERTINENTES

Additif

OPTIONS EN VUE D'UNE INITIATIVE INTERSECTORIELLE SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE POUR L'ALIMENTATION ET LA NUTRITION

Note du Secrétaire exécutif

INTRODUCTION

1. Dans le paragraphe 7 de sa décision VII/32, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Institut international des ressources génétiques et en tenant compte des travaux en cours, d'engager les consultations nécessaires et d'avancer des options pour examen par la Conférence des Parties à sa huitième réunion en vue d'une initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition dans le programme existant sur la diversité biologique agricole, et de renforcer les initiatives existantes sur l'alimentation et la nutrition, d'accroître les synergies et d'intégrer pleinement les questions de diversité biologique dans leurs activités en vue de concrétiser le but 2 de l'objectif 1 de développement pour le Millénaire ainsi que tout autre objectif pertinent.

2. A sa dixième réunion, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques s'est penché plus en détail sur cette question. Compte tenu notamment du document sur les options en vue d'une initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition qu'a établi le Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/10/13) et des informations de base y relatives qu'a fournies la FAO (UNEP/CBD/SBSTTA/10/INF/25), l'Organe subsidiaire a proposé les éléments d'une initiative internationale sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition (recommandation X/9, annexe). Dans le paragraphe 5 de la recommandation X/9, il a demandé au Secrétaire exécutif :

- a) De poursuivre cette initiative avec la FAO et l'Institut international des ressources phylogénétiques et d'engager des consultations avec d'autres organisations, notamment celles qui

* UNEP/CBD/SBSTTA/11/1.

sont responsables des initiatives existantes pertinentes, et, moyennant la disponibilité des ressources existantes, d'organiser une consultation sur la portée de l'initiative proposée conjointement avec la trente-deuxième session du Comité permanent de la nutrition de l'ONU qui se tiendra à Brasilia en mars 2005 ;

- b) De rassembler des études de cas pertinentes relatives à la diversité biologique, à l'alimentation et à la nutrition ;
- c) Conformément à la décision VII/32, de travailler en étroite collaboration avec le Bureau du Secrétaire général des Nations Unies et le projet pour le Millénaire afin de souligner le rôle de la diversité biologique dans la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire, notamment le but 2 de l'objectif 1 (réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de la population qui souffre de la faim) et l'objectif 7 (Assurer un environnement durable) ; et
- d) De rendre compte des progrès réalisés à la onzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

3. Le Secrétaire exécutif a préparé la présente note sur les progrès accomplis dans l'élaboration de l'initiative sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition. La section I du document fait rapport sur la consultation tenue à Brasilia en mars 2005 tandis que la section II décrit d'autres activités en cours qui intéressent l'initiative ainsi que des consultations antérieures.

4. En vertu de la décision VII/32 et de la recommandation X/9, le Secrétaire exécutif élaborera des options en vue d'une initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition pour examen par la Conférence des Parties à sa huitième réunion, s'inspirant pour ce faire des éléments qu'a identifiés l'Organe subsidiaire, des résultats de la consultation de Brasilia et d'autres consultations pertinentes.

I. RESULTATS DE LA CONSULTATION DE BRASILIA SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE POUR L'ALIMENTATION ET LA NUTRITION

5. Une consultation sur l'initiative intersectorielle consacrée à la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition a eu lieu à Brasilia les 12 et 13 mars 2005, organisée qu'elle a été par le Secrétariat de la Convention, la FAO, l'Institut international des ressources phytogénétiques et le Ministère brésilien de l'environnement, qui en a été l'hôte. Son but était d'élaborer des idées sur l'objet et la portée d'une initiative intersectorielle dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique agricole de la Convention mais encore d'explorer les moyens d'accroître les synergies et d'intégrer les questions relatives à la diversité biologique dans les initiatives d'alimentation et de nutrition existantes et ce, en collaboration avec d'autres organisations et leurs initiatives.

6. Les participants à la consultation étaient issus des domaines que sont le développement agricole, l'environnement, la sécurité alimentaire, la santé et la nutrition et ils représentaient l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, des institutions gouvernementales, des instituts de recherche et des établissements d'enseignement ainsi que des organisations autochtones, de la société civile et non gouvernementales. Ils comprenaient des experts présent à Brasilia pour prendre part à la trente-deuxième session du Comité permanent des Nations Unies sur la nutrition - session qui s'est tenue immédiatement après la consultation - ainsi que des experts brésiliens et des experts désignés par les Parties.

7. Le principal résultat de la consultation a été une Déclaration sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition qui figure en annexe à la présente note. Dans cette déclaration, les participants ont proposé que soient prises des mesures dans trois domaines clés : i) corroborer et promouvoir la prise de conscience des liens qui existent entre la diversité biologique, l'alimentation et la nutrition ; ii) intégrer la diversité biologique dans les programmes de nutrition, d'agriculture et de réduction de la pauvreté ; iii) favoriser les activités qui renforcent l'utilisation durable de la diversité

biologique. La déclaration identifie également d'autres organisations qu'il faut faire participer à l'initiative de même que les principales mesures à prendre par la suite. Le rapport final et d'autres documents de la consultation sont disponibles sur le site ci-après: <http://www.biodiv.org/doc/meeting.aspx?mtg=IBFN-01>.

II. ACTIVITES ET REUNIONS PERTINENTES

8. A ce jour, les personnels compétents du Secrétariat de la Convention, de la FAO et de l'Institut international des ressources phytogénétiques oeuvrent en étroite collaboration pour faciliter l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans les travaux en cours sur l'alimentation, l'agriculture et la nutrition, se livrant fréquemment à des discussions soit en personne (pour ceux qui sont en poste à Rome) soit en recourant à des téléconférences et au courrier électronique, sans oublier bien sûr leur réunion à la consultation de Brasilia. Des discussions ont également été engagées avec du personnel approprié de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

9. Une contribution fondamentale de l'initiative consistera à prouver au moyen de la collecte de données et d'études de cas l'existence des liens entre la diversité biologique, l'alimentation et la nutrition. Dans un premier temps, l'Institut international des ressources génétiques a affecté un membre de son personnel à l'étude des informations que renferment les bases de données nutritionnelles de la FAO (et, plus tard, d'autres bases de données pertinentes) en vue de corroborer l'existence de liens avec la diversité biologique. Les données rassemblées serviront de base à l'établissement d'études de cas comme le demande le paragraphe 5 b) de la recommandation X/9 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Ensemble, l'Institut international des ressources génétiques et la FAO préparent une liste préliminaire d'études de cas qui sera mise à la disposition des organes de la Convention et d'autres mécanismes.

10. A sa dixième session ordinaire tenue en novembre 2004, la Commission de la FAO sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a demandé au groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de "donner à la FAO des orientations sur le meilleur moyen d'aider les pays, sur demande, à établir, rassembler et diffuser des données sur la composition en nutriments de cultivars spécifiques et indiquer la priorité relative à accorder à l'obtention de données sur la consommation alimentaire de cultivars spécifiques afin de démontrer le rôle de la diversité biologique dans la nutrition et la sécurité alimentaire". Un document établi pour la troisième session du groupe de travail (CGRFA/WG-PGR-3/05/5) qui se tiendra du 26 au 28 octobre 2005 traite cette requête ^{1/} et contient des activités suggérées pour un projet de plan d'action.

11. Un numéro spécial du *Journal of Food Composition and Analysis* (mars 2006) est en cours d'élaboration qui comprendra 30 documents de base et un commentaire décrivant l'initiative intersectorielle. Ce numéro servira et à collecter les preuves de l'existence d'un lien entre la diversité biologique et la nutrition, et à le promouvoir.

12. La question de la diversité biologique et de ses liens avec l'alimentation, l'agriculture et la nutrition a été abordée à un certain nombre de réunions pertinentes depuis la septième réunion de la Conférence des Parties, y compris plusieurs réunions sectorielles. En juillet 2005, un représentant de la FAO a présenté l'initiative à une réunion des pays de l'Europe centrale et orientale membres du Réseau international des systèmes de données alimentaires (INFOODS) ainsi qu'aux participants à la vingt-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius. Les pays membres présent à la réunion des pays de l'Europe centrale et orientale du réseau INFOODS ont fait part de leur soutien pour l'initiative en demandant à la FAO de les aider à générer et intégrer des données sur la composition en nutriments des cultivars et des variétés à l'échelle locale. Cette initiative a également suscité un intérêt au 18^e Congrès international sur la nutrition, qui s'est tenu du 19 au 24 septembre 2005 à Durban en Afrique du Sud et à la 6^e Conférence internationale sur les données alimentaires tenue du 14 au 16 septembre 2005 à Prétoria où il en a été fait mention dans le discours d'orientation.

^{1/} <http://www.fao.org/waicent/FaoInfo/Agricult/AGP/AGPS/pgr/ITWG3rd/pdf/p3w5E.pdf>.

13. Qui plus est, l'initiative a été présentée à des réunions intersectorielles. La Déclaration issue de la consultation de Brasilia a été distribuée à la consultation sur le rôle de la diversité biologique des plantes dans la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire sur la faim et la pauvreté tenue les 18 et 19 avril 2005 à Chennai en Inde qu'avait coorganisée l'Institut international des ressources génétiques. Le paragraphe 7 de la décision VII/32 de la Conférence des Parties et l'initiative ont été mentionnés à l'atelier du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale consacré aux liens entre l'agriculture et la santé qui s'est tenu les 23 et 24 juin 2005 à Washington, D.C. et dont a été l'hôte l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. En outre, la COHAB ("Conférence sur la santé et la diversité biologique") 2005 – Première conférence internationale sur l'importance de la diversité biologique pour la santé humaine tenue du 23 au 25 août 2005 à Galway (Irlande) et coorganisée par la Convention sur la diversité biologique, avait inscrit à son programme des exposés sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition par les chefs et membres du personnel et du Secrétariat de la Convention et de l'Institut international des ressources génétiques.

14. Ces réunions intersectorielles ont donné de multiples occasions de travailler en étroite collaboration avec le Bureau du Secrétaire général des Nations Unies et le projet pour le Millénaire comme le demande le paragraphe 5 c) de la recommandation X/9 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Les participants à la réunion de Chennai ont préparé une déclaration pour lecture au Sommet du Millénaire qui s'est tenu en septembre 2005 à New York. A la COHAB, le Secrétaire général a fait pour sa part une déclaration sur l'importance de la diversité biologique pour la nutrition et la santé. En outre, le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique a participé à un atelier de réflexion de haut niveau pour l'intégration de l'environnement au-delà de l'objectif 7 de développement pour le Millénaire, atelier organisé les 13 et 14 juillet 2005 à Nairobi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et auquel ont notamment participé des représentants de divers accords multilatéraux sur l'environnement et le Projet de développement pour le Millénaire. Il n'empêche que les messages reliant la diversité biologique à l'alimentation et à la nutrition et, partant, aux objectifs de développement pour le Millénaire n'ont pas été reflétés dans le texte final adopté par le Sommet du Millénaire.

15. Le Secrétariat a créé une page Web pour communiquer l'importance que revêt la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition (<http://www.biodiv.org/programmes/areas/agro/food-nutrition/default.shtml>) et il a mis en place sur la toile un portail protégé par un mot de passe en vue de faciliter l'échange de documents entre les organisateurs de l'initiative sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition, les participants à la consultation de Brasilia et d'autres parties intéressées.

16. Enfin, l'Institut international des ressources phytogénétiques, en collaboration avec la FAO et le Secrétariat, propose d'accueillir dans le courant du premier semestre de 2006 une réunion de planification qui serait consacrée à la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition.

Annexe

DECLARATION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE POUR L'ALIMENTATION ET LA NUTRITION

Principales conclusions de la consultation sur l'initiative intersectorielle de la CDB pour l'alimentation et la nutrition organisée les 12 et 13 mars 2005 à Brasilia par la Convention sur la diversité biologique en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Institut international des ressources phylogénétiques

Appel à l'action

La diversité biologique est essentielle pour la sécurité alimentaire et la nutrition, offrant à cet égard des options pour des moyens de subsistance durables. L'intégrité de l'environnement est elle indispensable pour maintenir et créer des options viables pour le bien-être de l'humanité. Les connaissances que l'on possède aujourd'hui justifie l'adoption de mesures immédiates pour promouvoir l'utilisation de la diversité biologique dans les programmes de sécurité alimentaire et de nutrition, contribution à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire. Cela neutraliserait la simplification des régimes alimentaires, des systèmes agricoles et des écosystèmes de même que l'érosion des cultures vivrières. Compte tenu des difficultés éprouvées à identifier avec précision des régimes alimentaires optimaux, une variété d'aliments émanant d'animaux et de plantes demeure le choix préféré pour la santé de l'homme. Les systèmes d'alimentation traditionnels fournissent des synergies positives entre la santé de l'homme et celle des écosystèmes tandis que la culture offre un contexte essentiel pour servir de médiateur entre les choix alimentaires positifs.

Une initiative interdisciplinaire sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition, fondée qu'elle serait sur l'approche par écosystème qui tire le parti maximum de la diversité biologique locale et de l'initiative pour s'attaquer aux problèmes de nutrition aidera les pays et les parties prenantes à réaliser les objectifs de développement pour le Millénaire. Sans une action urgente qui engage directement les communautés de l'environnement, de l'agriculture, de la nutrition et de la santé, on perdra la diversité biologique et les options positives qu'offre la diversité biologique domestiquée et sauvage pour remédier aux carences en nutriments et au nouveau fardeau des maladies non transmissibles.

Propositions d'action

- a) corroborer et promouvoir la prise de conscience des liens qui existent entre la diversité biologique, l'alimentation et la nutrition :
 - i) Rassembler, passer en revue et analyser les informations scientifiques existantes, les connaissances autochtones et traditionnelles (d'une manière compatible avec l'article 8 j) de la Convention sur la diversité biologique) et les études de cas ;
 - ii) Elaborer une stratégie de communication ainsi que des publications et autres matériels connexes pour s'adresser au grand public, aux décideurs, aux collectivités locales et aux milieux de l'environnement, de la santé, de l'agriculture et de la nutrition ;
 - iii) Convoquer des ateliers régionaux de plaidoyer et d'action.
- b) intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les agendas et programmes liés à la nutrition et à l'agriculture de même qu'à la réduction de la pauvreté. Par exemple, intégrer la diversité biologique dans les programmes et les activités concernant :
 - i) les lignes directrices diététiques fondées sur l'alimentation ;
 - ii) l'analyse de la composition des aliments et les évaluations alimentaires ;
 - iii) les cadres de réglementation et les lois pertinents à l'échelle nationale et internationale ;
 - iv) les plans d'action nationaux en faveur de la nutrition ;
 - v) les documents sur la stratégie nationale de réduction de la pauvreté ;
 - vi) le droit à l'alimentation ;

- vii) les projets et programmes de sécurité alimentaire, y compris les projets de sécurité alimentaire des ménages, les programmes scolaires et les jardins de famille ;
- viii) les actions et la préparation en cas d'urgence.

c) promouvoir les activités qui contribuent à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition de l'homme au moyen d'un accroissement de l'utilisation durable de la diversité biologique :

- i) conservation à la ferme de la diversité biologique ;
- ii) mise au point de nouvelles cultures ;
- iii) protection et promotion de marchés soucieux de la diversité biologique ;
- iv) recherche sur les actions à entreprendre.

Invitation à d'autres organisations à contribuer à l'initiative

La FAO, l'OMS, le FIDA, le PAM, l'UNICEF, l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales sont encouragés à inclure dans leurs programmes et stratégies des considérations relatives à la diversité biologique sans pour autant qu'elles se limitent aux suivantes :

- Plan d'action mondial pour réaliser les objectifs de développement pour le Millénaire (établi au moyen du projet du Secrétaire général pour le Millénaire) et, en particulier, son plan d'action contre la faim ;
- Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation de la FAO ;
- Stratégie mondiale de l'OMS sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé ; et
- Evaluation internationale de la science et de la technique agricoles au service du développement

De même, les gouvernements et d'autres institutions nationales et internationales, l'Union internationale des sciences de la nutrition, le Conseil international pour la science (CIUS) et d'autres associations de recherche et d'enseignement, les organisations et mouvements de la société civile, y compris le 'Slow Food Movement', les organisations des communautés locales et des peuples autochtones ainsi que le secteur privé sont encouragés à contribuer à l'initiative.

Etapas suivantes

Les participants à la consultation reconnaissent les avantages qu'offre pour leur travaux un cadre commun et ils s'engagent à continuer de contribuer au développement de l'initiative intersectorielle et d'entreprendre les activités suivantes :

- i) Sensibiliser davantage nos organisations, réseaux et communautés à la pratique ainsi qu'aux prochaines réunions et manifestations ;
- ii) Dresser un inventaire des bases de connaissances existantes, y compris les études scientifiques publiées, les connaissances autochtones et locales (en conformité avec l'article 8 j) de la CDB), les études de cas et ainsi de suite, et préparer une étude de politique aux fins de sa publication dans une revue scientifique ;
- iii) Promouvoir et faciliter l'élaboration d'activités pilotes, y compris un projet intersectoriel sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition au Brésil en vue de favoriser de telles activités dans d'autres pays ;
- iv) Préparer des outils pour contribuer à l'exécution des activités énumérées ci-dessus.